

Marquage selon Normes EN 362 & EN 12275 E.P.I. - Equipement de Protection Individuelle

Tout Maillon Rapide monté comme connecteur sur un E.P.I. (équipement de protection individuelle) contre les chutes de hauteurs dans le domaine industriel et des sports de montagne, se distingue par un marquage spécifique en rapport avec les normes européennes suivantes :

Norme EN 362 - E.P.I. industrie : systèmes antichute, retenue, maintien au travail, accès sur corde.

Norme EN 12275 - E.P.I. montagne : escalade & SAE, spéléologie, canyoning.

Le marquage des Maillons Rapides Péguet destinés aux utilisations en E.P.I. mentionne la charge maximale des produits en kN. Celle-ci ne doit pas être inférieure à 25 kN.

La charge maximale indiquée, permet d'évaluer correctement et en toute sécurité la capacité maximale des Maillons Rapides lors de leur utilisation en E.P.I.

Numéro d'identification individuel: un marquage laser spécifique est proposé en complément du marquage EN 362 - EN 12275. Il permet aux utilisateurs d'optimiser la gestion individuelle des maillons rapides utilisés comme E.P.I., sans recueil de données de la part du fabricant Péguet. Celui-ci est mis en place sur la gamme des maillons rapides certifiés pour E.P.I. - normes EN 362 et EN 12275 exclusivement.

Cette gamme de produits bénéficie du label U.I.A.A. pour les E.P.I. montagne (Union Internationale des Associations d'Alpinisme).

Conformément à la législation, tout Maillon Rapide vendu ou utilisé comme connecteur destiné à être monté sur un E.P.I., devra être accompagné d'une notice d'utilisation.

MAILLON RAPIDE FRANCE
EN 362 : 05/Q & 12275 CE 0082

A. 11.18

↔ 55 kN ↑ 10 kN



UIAA